

## PROCES-VERBAL

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09.02.2026

-----

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf février deux mille vingt-six à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT CLAIR DE HALOUZE, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAMPIN, Maire de la commune de Saint Clair de Halouze.

#### PRESENTS

Monsieur Jean-Luc CHAMPIN, Maire,  
Mesdames Nathalie GUITTON, Marjorie POTTIER, adjointes.  
Monsieur Christophe AMICE, Adjoint.  
Mesdames Armelle ROUSIER, Angélique LAURENT conseillères.  
Messieurs Arnaud PILARD, Richard PROVOST conseillers.

#### ABSENTS EXCUSÉS

Michel PRINGAULT (Procuration à Christophe AMICE)

#### ABSENTS

Mesdames Aude DOUCHIN - Marion SIMON.

#### SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Angélique LAURENT

\* \* \*

### ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance à 19h48.

### Approbation du compte rendu précédent

### 1 - SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS DE ST CLAIR DE HALOUZE

	Subvention votée par le Conseil Municipal	Votes
<b>Associations de St Clair</b>		
Anciens combattants	350.00	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0
Ass. Parents d'élèves	400.00	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0
Coop Ecole Elémentaire	300.00	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0
Club de l'amitié	100.00	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0
Familles Rurales	650.00	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0
Gymnastique	650.00	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0
RCH	500.00(1)	Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0
Train des Loisirs	350.00	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0
Centre Aéré	600.00	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0
Sambo	300.00 (2)	Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0
La Cabane à Bidules	250.00 (3)	Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0
L'Arche Ornaise	0	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0
Les Cavaliers de Beauvallon	0	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0
<b>SOUS TOTAL :</b>	<b>4 450.00</b>	
+ RCH (Subvention exceptionnelle)	1 000.00	Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0
<b>TOTAL :</b>	<b>5 450.00</b>	

## **2 - SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS HORS COMMUNE ET AUTRES PARTICIPATIONS**

	Subvention votée par le Conseil Municipal	Votes
<b>Associations hors St Clair</b>		
Amicale des Pompiers de Lonlay	150.00	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0
Aide à Domicile en milieu rural	300.00	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0
Le savoir et le Fer	500.00	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0
Le savoir et le fer (+Subvention exceptionnelle)	1 000.00	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0
<b>Autres participations communales</b>		
Restaurant scolaire	15 000.00 (1)	Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0
Famille Rurales : repas des anciens	2 350.00	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0
<b>TOTAL</b>	<b>19 300.00</b>	

## **3 - REPRISE DU RÉSULTAT 2025 POUR 2026**

Conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des collectivités territoriales, les résultats du budget sont affectés par délibération du conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du CFU. Toutefois, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits 2025.

**Les comptes de l'exercice 2025 du budget principal font apparaître les résultats suivants :**

Recettes de Fonctionnement 2025	+	577 654,82
Dépenses de Fonctionnement 2025	-	437 151,34
Résultat de l'exercice (Excédent)	+	140 503,48
Reprise excédent antérieur	+	388 337,08
<b>Résultat de clôture 2025</b>	<b>+</b>	<b>528 840,56</b>
Recettes d'Investissement 2025	+	174 250,66
Dépenses d'Investissement 2025	-	149 979,86
<b>Résultat Investissement 2025</b>	<b>+</b>	<b>24 270,80</b>
Reprise déficit 2024	-	105 825,62
<b>Déficit d'investissement cumulé – Résultat de clôture</b>	<b>-</b>	<b>81 554,82</b>

### **Affectation des résultats (en l'absence de restes à réaliser)**

<b>Résultat de la section Investissement (au compte 001)</b>	<b>-</b>	<b>81 554,82</b>
<b>Besoin de financement (au compte 1068)</b>	<b>+</b>	<b>81 554,82</b>
<b>Excédent définitif à affecter fonctionnement 2026 (au compte 002)</b>	<b>+</b>	<b>447 285,74</b>

#### **4 - VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, **décide à l'unanimité** :

- de fixer la taxe foncière sur le bâti à 49.55% ; la taxe foncière sur le non bâti à 54.23% et la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THS) à 14.26 %
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Les taux d'imposition des taxes directes locales se résument donc ainsi :

<b>TAXES</b>	<b>Taux d'imposition 2025</b>	<b>Taux d'imposition 2026</b>
Foncière (non bâti)	<b>54.23</b>	<b>54.23</b>
Foncière (bâti) taux communal (Dont taux départemental versé à la commune)	<b>49.55</b>	<b>49.55</b>
D'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THS)	<b>14.26</b>	<b>14.26</b>

Fait et délibéré les jours mois et an mentionnés ci-dessus.

#### **4 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter le Budget Primitif 2026 **à l'unanimité** comme suit :

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	253 945,18	710 000,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 81 554,82	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>335 500,00</b>	<b>710 000,00</b>
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	979 285,74	532 000,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 447 285,74
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>979 285,74</b>	<b>979 285,74</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>1 314 785,74</b>	<b>1 689 285,74</b>

## **5 - BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT DU ROCHER - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

Ajourné.

## **6 - BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT DU ROCHER – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter le Budget Primitif 2026, *à l'unanimité*, comme suit :

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS	article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
002	002	Résultat fonct. reporté	déficit		002	002	Résultat fonct. reporté	excédent	
6015	011	Terrains à aménager	acquisition du terrain		7015		Vente terrains aménagés	vente parcelles	
6045	011	Achat d'études	Architecte, DDE, Géomètre...		7083		Locations diverses		
605	011	Travaux	voirie, VRD...		7473		Subvention du département		
608	011	Frais accessoires	Divers frais stockables		74758		Subvention TE61		
627	011	Frais bancaires			7573621		Subvention exceptionnelle	subv. budget principal	
63512	63	Taxe foncière			75822		Prise en charge du déficit		
65822	65	Reversement de l'excédent	au budget principal						
65888	65	Arrondis TVA		5,00					
6611	66	Intérêts emprunt							
7133	042	Variation des en cours	Annul stock initial	0,00	7133	042	Variation des en cours	intégration stock final	
71355	042	Variation du stock	Annul stock initial	15 221,88	71355	042	Variation terrains aménagés	intégration stock final	15 221,88
					7588	75	Arrondis TVA		5,00
					791	043	Transfert charges	transfert autres charges	0,00
608	043	Frais accessoires	transfert intérêt emprunt	0,00	796	043	Transfert charges	transfert intérêts emprunt	0,00
			<b>TOTAL</b>	<b>15 226,88</b>				<b>TOTAL</b>	<b>15 226,88</b>

**EQUILIBRE**

### INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS	article	intitulé	observations	PREVISIONS	
001	001	Résultat inv. reporté	déficit		001	résultat inv. reporté	excédent	16 398,75	
1641	16	Emprunt	remboursement capital		1641	16	emprunt	Souscription	
168742	16	Avance commune	Remboursement à la commune	16 398,75	168742	16	avance commune	Versement par la commune	
3351	040	Stocks de terrains-en cours	Int stock final-Terrains		3351	040	Stocks de terrains-en cours	Annul stock initial-Terrains	
3354	040	Stocks d'études-en cours	Int stock final-Etudes		3354	040	Stocks d'études-en cours	Annul stock initial-Etudes	
3355	040	Stocks de travaux-encours	Int stock final-Travaux	0,00	3355	040	Stocks de travaux-encours	Annul stock initial-Travaux	
33581	040	Stock annexes-en cours	Int stock final-annexes		33581	040	Stock annexes-en cours	Annul stock initial-annexes	
33586	040	Stocks financiers - en cours	Int stock final-frais financiers		33586	040	Stocks financiers - en cours	Annul stock initial-frais financiers	
3555	040	Stock final - terrains	intégration du stock final	15 221,88	3555	040	reprise stock initial-terrains	Annul stock initial-Terrains	
					3555	040	terrains aménagés	sortie du stock vendu	
			<b>TOTAL</b>	<b>31 620,63</b>			<b>TOTAL</b>	<b>31 620,63</b>	

**EQUILIBRE**

## **7 - SERVITUDE L'UTILITÉ PUBLIQUE - AVIS**

Le Conseil Municipal est consulté pour un projet d'instauration d'utilité publique portant sur les parcelles B 324, B 325 et B 282 du territoire de la commune de Saint Clair de Halouze.

C'est parcelles concerne l'ancien dépôt de matériaux amiantés exploité par le groupe VALEO SE.

Le projet d'instauration d'une servitude d'utilité publique a pour but de garder en mémoire les pollutions résiduelles, les mesures de confinement réalisés et fixer les contraintes dues à la présence de cette pollution en prenant en compte l'absence d'usage mais sa situation en zone naturelle et son accessibilité potentielle par des promeneurs.

En ce sens conformément au 3e alinéa de l'article L.515- 12 du code de l'environnement et plus particulièrement l'article R.515-31-5 du code de l'environnement, le Conseil municipal est sollicité pour émettre un avis sur ce projet d'instauration de servitudes d'utilité publique.

***Après, pris connaissance du projet d'arrêté et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à l'instauration de cette servitude d'utilité publique.***

***Séance close à 21h56.***

**Suivent les signatures du PV de la séance du 09 février 2026 :**